

Conseil Municipal: Séance du 28 février 2017

Sous la Présidence de Monsieur Philippe Canot, Maire.

Présents: Mmes Brachet, Copinne, Flambeaux, Peltier

MM. Arnould, Ducoudray, Petitjean, Robin, Scolari, Stillen et Valsesia.

Absents: MM Picot et Wisniewski

Mme ROYNETTE procuration à Mr CANOT

Secrétaire de séance : Mr Hervé Valsesia.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2016 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2016.

Demandes de subventions :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes sur l'exercice 2017 :

Croix rouge française

50 €

Prévention routière

50 €

Et ne donne pas suite aux autres demandes.

Bureau d'études:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de confier au bureau d'études Géogram de Witry les Reims l'élaboration du PLU et de l'évaluation environnementale de notre Commune.

<u>Programme de travaux ONF</u>:

Après présentation du programme d'actions prévu par l'ONF en forêt communale de Sécheval 2017, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, l'approuve partiellement et autorise l'ONF à demander une subvention sur l'appel à projets « amélioration des peuplements » 2017, pour le compte de la commune de Sécheval.

Tarifs Municipaux:

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs municipaux pour 2017, à savoir

- ✓ Concession de cimetière cinquantenaire 65 € (maintien tarif 2016)
- ✓ Location chasse communale de Sécheval (selon coefficient fourni par l'ONF).
- ✓ Droits de place des forains.
- ✓ Affouage: 29 € la part
- ✓ Salle polyvalente : 350 € WE habitants, 600 € extérieurs ; nettoyage sols : 60 € pour la grande salle et 110 € pour la totalité de la salle

<u>Tarifs Centres de Loisirs sans hébergement (Communes de Les Mazures et Deville)</u>:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire à l'identique les participations de 2016 pour les CLSH et les séjours avec hébergement durant les vacances scolaires année 2017.

<u>Présentation du compte rendu de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à Ardenne Métropole)</u>:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de présentation du compte rendu de la CLECT qui n'appelle aucune observation de sa part.

<u>Délégation au Maire</u>:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déléguer au Maire le pouvoir d'effectuer toute demande de subvention sans qu'il soit besoin d'une délibération spécifique à chaque projet sollicitant un financement de l'Etat.

Transfert de compétence :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas transférer la compétence Travaux à la FDEA (Fédération Départementale d'Energies des Ardennes).

Délibération en vue de validation de l'agenda accessibilité :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer auprès des services de l'Etat, l'agenda accessibilité programmée, établi par le cabinet AMA-architectes, tel que rédigé par le dit bureau d'Etudes et décide que l'agenda se déroulera sur 3 années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.